



Mon patron a monté 1 véritable machination

Par **lauriane 1993**, le **31/10/2008** à **09:31**

Voilà 11 ans de boîte, (nous étions 3) et il m'a viré moi et mon collègue en nous accusant de vol. en allant porter plainte au procureur afin de pouvoir nous licencier pour faute. En effet depuis un certain temps, notre boss payait nos heures sup avec des chèques clients sans ordre qu'il nous donnait. Il préférait payer ainsi pour ne pas engraisser l'état comme il nous le disait. Or j'avais demandé à plusieurs reprises de bien déclarer sur ma fiche de paie mes heures sup. Il refusait. Donc j'ai encaissé les chèques sur mon compte. Quelle naïve. Celui-ci me demandait également de faire de fausses factures quand il se faisait payer en liquide. Il a détourné beaucoup d'argent. Donc j'ai réussi à avoir 2 témoignages de clients fausses factures (2500 euros + 1300 euros) Aujourd'hui j'apprends qu'il a embauché une de ces amies au noir 3 à 4 fois par semaine. Puis je demande des attestations de clients et demande à l'urssaf si cette personne est déclarée. J'ai le nom et prénom de cette personne ? Comment vais-je devoir prouver ma bonne foi au pénal, si il y a poursuite ? Comment cela va se passer au prud'hommes ? la conciliation n'a rien donné. De plus il me doit 2000 euros de congés.

Par **citoyenalpha**, le **03/11/2008** à **07:17**

Bonjourrrrrvotre patron risque gros!!!!rrrrNe vous démontez pas et passez à l'offensive.rrrrS'il a porté plainte pour vol. Portez plainte pour dénonciation calomnieuse.rrrrComment savait-il que vous déteniez ces chèques? A-t-il demandé aux émetteurs une copie des rectos des chèques? Ou le savait-il car il vous avait donné ces chèques?rrrrQui peut croire que vous volez [s]des chèques[/s]!!! Et en plus vous les mettez sur votre compte!!! Evidemment la meilleure façon de se faire prendre.rrrrEt dans sa comptabilité il ne manquait pas ces chèques... comment cela se fait-il? Il va falloir qu'il présente les factures enregistrées dans

sa comptabilité. Bonne chance!!

Vos heures supplémentaires n'apparaissent pas sur vos fiches de paie. Par conséquent votre employeur pratique le travail au noir.

Informez l'URSAFF et le centre des impôts dont dépend votre ancienne entreprise des agissements de votre patron. Fournissez tous les éléments en votre possession.

Il va avoir des problèmes.

Quand aux prud'hommes

conteste le vol (fournissez la copie de votre dépôt de plainte pour dénonciation calomnieuse)

exposez les faits (les heures effectuées, les heures rémunérées, les pratiques de votre employeur)

amenez des témoins

fournissez tous les éléments corroborant vos propos.

Demandez des dommages-intérêts conséquents pour le licenciement abusif et le paiement de vos congé payés.

Restant à votre disposition.

Par **jeremy**, le **04/01/2010 à 01:43**

bonjours je me suis inscrite sur ce forum suite à une situation que je suis désespérée je vous explique :

je suis en contrat d'apprentissage depuis maintenant 1 an et demi dans une entreprise de rénovation qui comporte le patron, moi et un autre plus âgé que moi qui est lui en contrat d'apprentissage que je vais nommer Monsieur X

mon patron nous faisait faire des heures à la con exemple : 8h30 / 13h30 14h00 / 20h00 des heures de ce genre

il m'avait bien expliqué qu'il ne pouvait pas payer les heures supplémentaires car on n'était pas d'accord sur ces points là car il me valait une entreprise à tous prix ...

des mois passent voilà que monsieur X a fini son contrat donc nous ne retrouvons plus que deux dans l'entreprise le mois qui suit il me demande de venir chercher mon chèque chez lui alors les heures qui suivent je me rend chez lui il me donne mon chèque et me demande si je pourrais aller sur le chantier à 7h du matin car il devait chercher du matériel en Belgique bref je lui dis qu'ils n'avaient pas de souci, je lui demande si il pouvait me payer mes heures supplémentaires car je me suis mise en studio il me dit oui pas de souci note tes heures et on en reparlera donc voilà un mois s'écoule je lui donne mon contrat d'heures il veut me faire un chèque de 100€ je lui dis attends tu me prends pour un con ou quoi tu as vu les heures que l'on fait etc..... un dialogue se forme à un moment car j'avais raison sur toute la ligne il me dit d'accord voilà un chèque de montant 900€ plus ma paye 80€ alors tous contents normal mon Dieu j'encaisse les chèques et toujours pas de souci après plusieurs mois il me donne mes heures sur un chèque et ma paye sur un autre pourquoi je ne le sais pas des chèques d'une valeur de 100€ etc... car je commençais à travailler le samedi aussi

je passe malade une semaine suite aux deux derniers mois ... car je n'ai pas de paye je le contacte il me répond pas je me rend chez lui avec ma tante amis lui il n'a pas la mais sa femme et elle me répond pas .. pourquoi ? je ne sais pas ... je lui laisse des messages vocaux et écris il me répond toujours pas alors 1 semaine après je reprend le poste de travail je lui demande si ça arrive il me dit ta reçu la lettre recommandée que je t'ai envoyée je lui dis oui il me disait que je devrais lui rapporter un RIB pour faciliter la tâche à son comptable que je lui ai remis lors de ma reprise et là à 11h30 il me dit "je dois m'absenter quelques minutes je lui dis pas de souci " 1h après il revient il me dit tu as fini ton contrat à 12h20 tu quittes le chantier et bonne fin d'année alors du coup je suis morte de rire je lui dis " ça va et pourquoi ?" il me dit " ben voilà tu m'as volé plus de 8 000€ en chèque et que moi et des copains dans le sud "que je n'ai jamais mis les pieds et je ne connais personne dans le Sud ..."

que on n'a pas encaissé les chèques "à plusieurs comptes ^^" alors il a porté plainte auprès de la police et je suis obligée de me présenter le JEUDI 21 JANVIER

je ne sais pas si ça va m'arriver j'ai un rendez-vous avec mon avocat lundi 11 janvier à 9h

je voudrais savoir un peu ce que je risque car je n'ai pas de preuve pour prouver les heures que j'ai effectuées

je n'ai rien mais vraiment rien qui me prouve que j'ai eu mais heures payées ^^

j'ai prié de contacter avec monsieur X

pour savoir si il avais deja payer une foie c heur il ma dit oui mais en liquide je lui et demander si il pouvait me faire un papier ou quoi ... il veut rien savoir car il ne veut pas denmerde voila tous rnrnje voudrait temps que l' on puise mec dire se que je risque se que je peut sourtout faire pour prouvé que les cheque et bien et belle lui qui me lais a remplie et signer et donner ^^ rnrnmerci pour vos réponse et désoler pour l' hortographe